

BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 7 février 2014 N° 1075

SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Solde Le solde général d'exécution au 31 décembre 2013 s'établit à -74,9 Md€, en amélioration de plus de 12 Md€ par rapport à fin décembre 2012 (-87,2 Md€). Cette situation mensuelle budgétaire est conforme aux résultats provisoires communiqués le 16 janvier 2014.

L'amélioration du solde général d'exécution par rapport à la situation fin 2012 résulte des éléments suivants :

- une stricte maîtrise des dépenses ;
- une progression des recettes du budget général de près de 15 Md€ du fait principalement des mesures fiscales prises dans la loi de finances initiale pour 2013.

Ce déficit budgétaire est supérieur de 2,7 Md€ à la prévision de 72,1 Md€ retenue dans la loi de finances rectificative pour 2013, principalement en raison de rentrées fiscales moindres qu'escompté.

Dépenses A fin décembre 2013, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 376,7 Md€ (368,5 Md€ hors dépenses exceptionnelles présentées ci-dessous) contre 374,2 Md€ à fin décembre 2012 (365,1 Md€ hors dépenses exceptionnelles).

Les dépenses dans le champ de la norme « zéro valeur » (dépenses du budget général hors charge de la dette et des pensions, augmentées des prélèvements sur recettes à destination des collectivités locales et de l'Union européenne, qui sont dynamiques) sont inférieures de 0,1 Md€ au montant fixé en LFR, à 279,3 Md€. Notamment, les dépenses de personnel hors pensions sont en légère baisse par rapport à 2012.





Le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne s'élève à 22,5 Md€ à fin décembre 2013 en hausse de 3,4 Md€ par rapport à décembre 2012 (19,1 Md€), en raison notamment du paiement en janvier 2013 de deux budgets rectificatifs au titre de l'année 2012 pour un montant de 0,6 Md€ et de l'impact des budgets rectificatifs exceptionnels de 2013 correspondant à la couverture des derniers engagements du cadre financier pluriannuel précédent, pour 1,8 Md€. Par ailleurs, la croissance du budget de l'Union européenne induit mécaniquement une hausse de la contribution de la France.

La charge de la dette est en baisse de 1,4 Md€ par rapport à 2012, compte tenu notamment du faible niveau des taux d'intérêt et d'inflation.

Une augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) est intervenue en mars 2013 pour un montant de 1,6 Md€ et deux tranches d'apport en capital au Mécanisme européen de stabilité (MES) ont par ailleurs été versées par la France en avril et octobre 2013 (pour un total de 6,5 Md€, identique à celui versé en octobre 2012), l'ensemble pesant en 2013 pour un montant cumulé de 8,1 Md€.

A fin décembre 2013, l'augmentation de capital de la BEI de mars 2013 explique donc pour partie l'évolution dynamique des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2013. Ces opérations, de nature financière, ne pèsent pas sur le déficit public au sens de Maastricht.

Recettes Au 31 décembre 2013, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 301,2 Md€ contre 286,0 Md€ à fin décembre 2012.

Les recettes fiscales nettes sont en progression de 15,6 Md€ par rapport à 2012. Les encaissements sont en retrait de 3,5 Md€ par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative pour 2013, notamment du fait de moindres rentrées d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu, dans un contexte de très faible croissance, deux années consécutives. Ces moindres rentrées sont partiellement compensées par un rebond des recettes de taxe sur la valeur ajoutée fin 2013, qui témoigne d'un regain de dynamisme de la consommation en cours d'année.

Les recettes non fiscales s'établissent à 13,7 Md€ à fin décembre 2013 contre 14,1 Md€ en 2012. La baisse par rapport à 2012 s'explique principalement par la perception exceptionnelle en 2012 de 1,3 Md€ de recettes liées à l'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public (fréquences dites « 4G »).

Comptes spéciaux Le solde des comptes spéciaux s'établit à 0,6 Md€ à fin décembre 2013, contre 1,0 Md€ à fin décembre 2012.

L'évolution par rapport à 2012 s'explique notamment par la perception exceptionnelle en 2012 de recettes liées à l'attribution des fréquences radio électriques dites « 4G » (1,3 Md€). Ce contrecoup est partiellement compensé par le produit de la cession de participations de l'Etat dans Safran réalisée en 2013.





NB: Les données de l'exécution à fin 2013 présentent la situation provisoire arrêtée le 15 janvier 2014. Les résultats définitifs seront connus courant mars 2014 et détaillés dans le projet de loi de règlement.

Contact presse:

Cabinet de Bernard CAZENEUVE: 01 53 18 43 08

